

Le Président directeur général

Décision n°2024/ 122 /PDG Portant délégation de signature

Le président-directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 portant désignation du président-directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction interrégionale Océan Indien**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Patrick GOURY	Directeur inter-régional	<ul style="list-style-type: none"> - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles. - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait
Jean-Paul PINEAU SAINDOU	Directeur inter-régional adjoint	<ul style="list-style-type: none"> - Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette
Jean-Max REVEL	Chargé de mission auprès du directeur interrégional	<ul style="list-style-type: none"> - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles. - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement - Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> * Liquider et ordonnancer les aides

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Damien FRANCOIS	Chef du service général	- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait
Catherine ROUSSEL	Adjointe au chef du service général	
Eric VOLLAND	Chef du service Emploi et aides économiques	Dans leur domaine de compétence : - Au titre des crédits d'intervention : * Viser, engager et notifier les décisions qui s'y rattachent (décision attributive, de rejet) lorsque l'ASP se voit confier l'instruction de la demande d'aide * Liquider et ordonnancer les aides en dépense * Solder ou diminuer l'engagement et notifier la décision modificative qui s'y rattache (décision de retrait total ou partiel) lorsque l'ASP a notifié la décision attributive et que l'indu trouve sa cause dans cette dernière * Liquider et ordonnancer la recette * Liquider et ordonnancer les annulations / réductions de recette
Sylvie GUICHARD	Adjointe au Chef du service Emploi et aides économiques	
Béatrice M BAIJOMBE	Cheffe du secteur Emploi au sein du service Emploi et aides économiques	
Odille POUDROUX	Cheffe du secteur Aides économiques au sein du service Emploi et aides économiques	
Franck MOUNIER	Chef du service agriculture et développement rural	
Sarah FISNE	Adjointe au chef du service agriculture et développement rural	
Véronique IRLEPENNE	Cheffe du secteur Paiement au sein du service agriculture et développement rural	
Sylvie DEJEAN	Cheffe du secteur Instrumentation au sein du service agriculture et développement rural	
Adinani BACAR SOILIH	Chef du service des contrôles agricoles	
Claudine SADDOD	Responsable du secteur des contrôles au sein du service des contrôles agricoles	
Siti ALI M'DAHOMA	Cheffe du service formation professionnelle	
Betty CLOTAGATIDE	Responsable du secteur formation professionnelle au sein du service formation professionnelle	

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction interrégionale Océan Indien**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Patrick GOURY	Directeur inter-régional	- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer tout document relevant de la direction inter-régionale hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les ordres de mission - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Jean-Paul PINEAU SAINDOU	Directeur inter-régional adjoint	
Jean-Max REVEL	Chargé de mission auprès du directeur interrégional	- Signer tout document relevant de la direction inter-régionale hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les ordres de mission
Damien FRANCOIS	Chef du service général	Dans leur domaine de compétence : - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer tout document relevant de la direction interrégionale, hors courrier parlementaire - Signer les ordres de mission
Eric VOLLAND	Chef du service emploi et aides économiques	
Franck MOUNIER	Chef du service agriculture et développement rural	
Adinani BACAR SOILIH	Chef du service des contrôles agricoles	
Siti ALI M'DAHOMA	Cheffe du service formation professionnelle	

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Sylvie GUICHARD	Adjointe au Chef du service Emploi et aides économiques	<i>Dans leur domaine de compétence :</i> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire - Signer tout document relevant de la direction interrégionale, hors courrier parlementaire
Catherine ROUSSEL	Adjointe au chef du service général	
Sarah FISNE	Adjointe au chef du service agriculture et développement rural	
Véronique IRLEPENNE	Cheffe du secteur Paiement au sein du service agriculture et développement rural	
Sylvie DEJEAN	Cheffe du secteur Instrumentation au sein du service agriculture et développement rural	
Béatrice M BAIJOMBE	Cheffe du secteur Emploi au sein du service Emploi et aides économiques	
Odille POUDROUX	Cheffe du secteur Aides économiques au sein du service Emploi et aides économiques	
Claudine SADDOD	Responsable du secteur des contrôles au sein du service des contrôles agricoles	
Betty CLOTAGATIDE	Responsable du secteur formation professionnelle au sein du service formation professionnelle	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision ayant le même objet.
Elle prend effet à compter du 15 novembre 2024.

Fait à Limoges,
Le 15 novembre 2024

Le Président Directeur Général par Intérim,



Armand SANSÉAU

M. Le président-directeur général par intérim (original)

Copies :

M. Patrick GOURY
M. Jean-Paul PINEAU SAINDOU
M. Jean-Max REVEL
M. Damien FRANCOIS
Mme Catherine ROUSSEL
M. Eric VOLLAND
Mme Sylvie GUICHARD
Mme Béatrice M BAJOUMBE
Mme Odile POUDROUX
M. Franck MOUNIER
Mme Sarah FISNE
Mme Véronique IRLEPENNE
Mme Sylvie DEJEAN
M. Adinani BACAR SOILIH
Mme Claudine SADDOUD
Mme Siti ALI M'DAHOMA
Mme Betty CLOTAGATIDE

M. l'Agent Comptable
DRH
DFJL